

Portrait



Cartographie des pensions de famille et résidences accueil en Pays de la Loire au 31/09/2022

Octobre 2022

*Une étude en cours de réalisation par le CREAi Pays de la Loire,
financée par la DREETS Pays de la Loire*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Les pensions de famille en Pays de la Loire au 31/09/2022



Ce document s'inscrit dans une étude plus large portant sur les pensions de famille en région Pays de la Loire encore en cours au moment de la diffusion du document (octobre 2022).

Volume de l'offre financée au 31/09/2022

La région compte **63 pensions de famille**, dont 48 pensions de famille « classiques », 13 résidences accueil et 2 structures mixtes (pension de famille + résidence accueil) situées en Vendée et en Mayenne.

20 structures ont vu le jour depuis 2017, dont 15 pensions de famille « classiques », 3 résidences accueil et 2 structures mixtes (représentant 314 places financées au total).

Tableau 1 : Nombre de pensions de famille en Pays de la Loire en 2022 et en 2017

Dpt	Nombre de pensions de famille « classique »		Nombre de résidences accueil		Nombre total	
	2022	2017	2022	2017	2022	2017
44 - Loire Atlantique	18	13	5	3	23	16
49 - Maine et Loire	13	8	4	3	17	11
53 - Mayenne	2	2	2*	1	4	3
72 - Sarthe	9	4	2	2	11	6
85 - Vendée	6	6	2*	1	8	7
Pays de la Loire	48	33	15	10	63	43

Sources : DREETS PDL, exploitation CREA PDL, 2022

* Dont 1 structure mixte

Au 31/09/2022, la région comptait 1073 places financées contre 686 au 31/12/2016, soit **une augmentation de 53 %** (+ 387 places). Les pensions de famille « classiques » représentent 819 places (contre 552 en 2017) et les résidence accueil 254 places (contre 134 en 2017).

Le pourcentage d'augmentation des places financées entre 2017 et 2022 est plus élevé en Sarthe (+ 87 %), département marqué par la création de 5 nouvelles structures (5 PF « classiques »). En Loire Atlantique et en Maine et Loire, l'augmentation s'élève à 56 % et en Mayenne à 47 %. Elle est en revanche plus limitée en Vendée (+ 30 %).

Comme en 2017, **la Loire Atlantique concentre plus d'un tiers des places et le Maine et Loire environ un quart**. Le poids de la Sarthe a légèrement augmenté, représentant 18 % des places financées en 2022 contre 15 % en 2017. Il est resté stable en Mayenne (8 %) mais a diminué en Vendée (12 % en 2022 contre 15 % en 2017).

Tableau 2 : Nombre de places financées de pensions de famille en Pays de la Loire en 2022 et 2017

Territoires	Nombre de places financées pensions de famille « classique »		Nombre de places financées résidences accueil		Nombre total de places financées		Poids régional en % par territoire (total)	
	2022	2017	2022	2017	2022	2017	2022	2017
44 - Loire Atlantique	289	201	91	42	380 (+ 56 %)	243	35 %	35 %
49 - Maine et Loire	191	128	86	49	277 (+ 56 %)	177	26 %	26 %
53 - Mayenne	65	43	20	15	85 (+ 47 %)	58	8 %	8 %
72 - Sarthe	159	72	39	34	198 (+ 87 %)	106	18 %	15 %
85 - Vendée	115	93	18	9	133 (+ 30 %)	102	12 %	15 %
Pays de la Loire	819	537	254	149	1073 (+ 53 %)	686	100 %	100 %

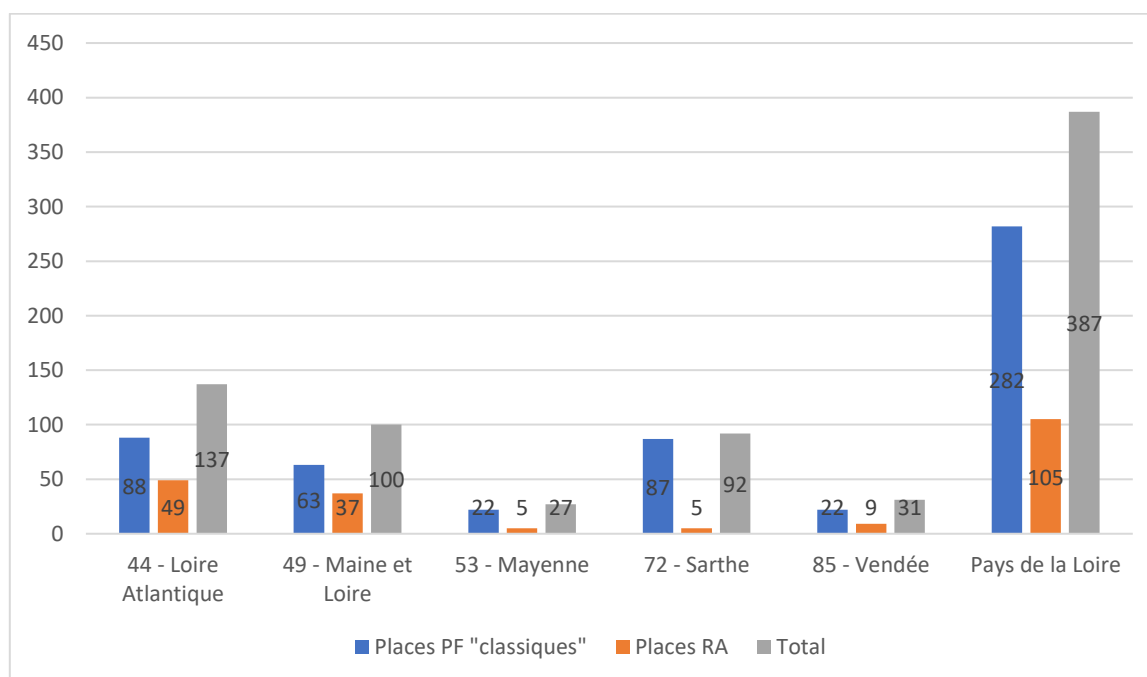
Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Au total, **387 nouvelles places ont été financées entre 2017 et 2022** (dont 282 en pensions de famille « classiques » et 105 en résidence accueil).

Les créations de places en pensions de famille « classiques » se concentrent principalement en Loire Atlantique (+ 88 places), en Sarthe (+ 87 places) et en Maine et Loire (+ 63 places).

Les créations de places en résidences accueil concernent surtout la Loire Atlantique (+ 49 places) et le Maine et Loire (+ 37 places). Elles sont très faibles sur les autres départements (5 à 9 places).

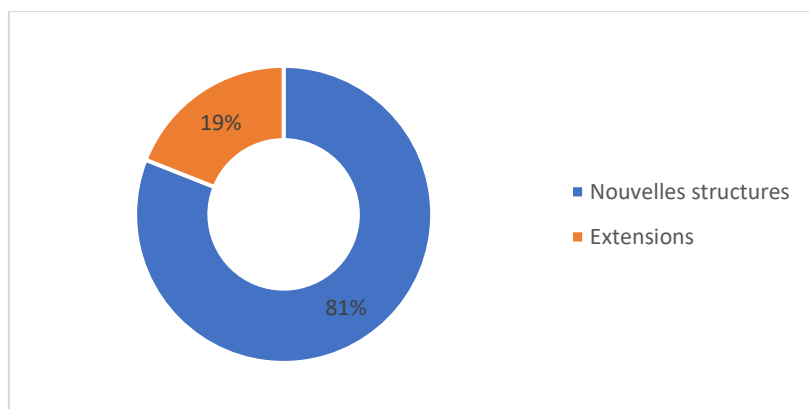
Figure 1 : Nombre de places supplémentaires financées entre 2017 et 2022



Sources : DREETS PDL, exploitation CREAI PDL, 2022

Parmi les 387 places créées entre 2017 et 2022, 81 % (n314) concernent de nouvelles structures et 19 % (n73) des extensions de la capacité d'accueil de structures antérieures à 2017.

Figure 2 : Répartition des places nouvellement financées entre 2017 et 2022 selon le type de structure



Sources : DREETS PDL, exploitation CREA PDL, 2022

Parmi les 387 places nouvellement financées depuis 2017, les 314 concernant de nouvelles structures se répartissent de la manière suivante :

- 246 places dans 17 nouvelles pensions de famille « classiques »¹ (dont 2 mixtes accueillant aussi des places de résidence accueil)
- 68 places dans 5 nouvelles résidences accueil (dont 2 accueillent aussi des places de pension de famille « classiques »).

Les créations de structures concernent principalement la Loire Atlantique (+ 6 structures), le Maine et Loire (+ 6 structures) et la Sarthe (+ 5 structures).

Tableau 3 : Nombre de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022 dans de nouvelles structures

Territoires	Structures créées depuis 2017 (PF + RA)		PF classiques créées depuis 2017		RA créées depuis 2017		Nb total de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022
	En nb	Nb de places financées	En nb	Nb de places financées	En nb	Nb de places financées	
Loire Atlantique	6	108	4	70	2	38	137
Maine et Loire	6	74	5	58	1	16	100
Mayenne	1	20	1(1m)*	15	1(1m)	5	27
Sarthe	5	81	5	81		0	92
Vendée	2	31	2(1m)	22	1(1m)	9	31
Pays de la Loire	18	314	17	246	5	68	387

Sources : DREETS PDL, exploitation CREA PDL, 2022

*2(1m) : 2 structures dont 1 mixte.

Les structures mixtes ne sont comptabilisées qu'une seule fois dans le nombre total de structures créées depuis 2017.

¹ Dont l'une en Maine et Loire est constituée de logements diffus uniquement.

Parmi les 387 places nouvellement financées depuis 2017, 73 concernent des extensions de structures préexistantes, dont 36 places en pensions de famille « classiques » et 37 en résidence accueil. Ces extensions ont eu lieu principalement en Loire Atlantique (+ 29 places) et en Maine et Loire (+ 26 places)

Tableau 4 : Nombre de places financées supplémentaires entre 2017 et 2022 en extension de structures préexistantes

Territoires	Nombre de places financées entre 2017 et 2022 en <u>extension</u> de structures préexistantes			Nombre total de places financées <u>supplémentaires</u> entre 2017 et 2022		
	En PF et RA	En PF	En RA	PF + RA	PF	RA
Loire Atlantique	29	18	11	137	88	49
Maine et Loire	26	5	21	100	63	37
Mayenne	7	7	0	27	22	5
Sarthe	11	6	5	92	87	5
Vendée	0	0	0	31	22	9
Pays de la Loire	73	36	37	387	282	105

Sources : DREETS PDL, exploitation CREA PDL, 2022

Taux d'équipement

Précautions de lecture : ces taux d'équipement devront être actualisés lorsque les données du recensement de 2022 seront diffusées par l'INSEE. Les chiffres présentés ici reposent sur le recensement de 2018 et ne tiennent pas compte des évolutions démographiques en cours.

Le taux d'équipement en pensions de famille « classiques » est de 0,45 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en Pays de la Loire (contre 0,29 en 2017). Il est de 0,14 ‰ pour les résidences accueil (0,08 ‰ en 2017).

Le taux d'équipement en pensions de famille « classiques » est relativement homogène sur trois départements (entre 0,45 et 0,48 ‰) : en Loire Atlantique, en Maine et Loire et en Mayenne. En Sarthe, ce taux est en revanche plus élevé (0,60 ‰). La Vendée présente le taux d'équipement le plus bas, avec 0,37 ‰.

Notons que le taux d'équipement en places de pension de famille « classiques » a plus que doublé en Sarthe (0,60 ‰ en 2022 contre 0,26 ‰ en 2017). Ailleurs, les augmentations sont plus modérées, voire faible en Vendée (0,37 ‰ en 2022 contre 0,30 ‰ en 2017).

Le taux d'équipement en résidence accueil est hétérogène selon les départements. Le Maine et Loire affiche le taux le plus élevé, avec 0,22 ‰, suivi par la Sarthe (0,15 ‰), la Mayenne (0,14 ‰) et la Loire Atlantique (0,13 ‰). La Vendée ne dispose que de 0,06 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans.

Tableau 5 : Taux d'équipement par département pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en 2022

Territoires	Pop 20 à 59 ans (recensement INSEE 2018)	Nb de places financées en 2022 pour 1000 habitants de 20 à 59 ans		
		Pensions de famille "classiques"	Résidence accueil	Pensions de famille + résidences accueil
44 - Loire Atlantique	715 958	0,40 (0,29 en 2017)	0,13 (0,06 en 2017)	0,53
49 - Maine et Loire	394 832	0,48 (0,32 en 2017)	0,22 (0,12 en 2017)	0,70
53 - Mayenne	143 181	0,45 (0,29 en 2017)	0,14 (0,10 en 2017)	0,59
72 - Sarthe	266 969	0,60 (0,26 en 2017)	0,15 (0,12 en 2017)	0,74
85 - Vendée	310 565	0,37 (0,30 en 2017)	0,06 (0,03 en 2017)	0,43
Pays de la Loire	1 831 502	0,45 (0,29 en 2017)	0,14 (0,08 en 2017)	0,59

Sources : Insee recensement 2018, DREETS PDL, exploitation CREAM PDL, 2022

Les taux d'équipement de 2017 proviennent de l'étude de 2018 menée par le CREAM et ont été calculés à partir du recensement de 2014.

Capacité d'accueil des structures (semi-collectif et logement diffus)

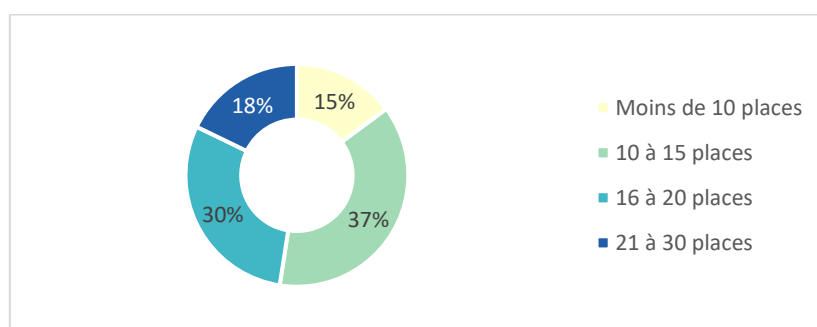
Au 31/09/2022, les 1073 places financées se répartissaient sur 63 pensions de famille, dont 48 pensions de famille « classiques », 13 résidences accueil et 2 structures mixtes.

Sur ces 1073 places, 952 sont destinées à du logement semi-collectif et 121 à du logement diffus.

Si l'on ne considère que les 952 places en logement semi-collectif, les structures se répartissent comme suit :

- **Moins de 10 places** : 9 structures dont 6 PF et 3 RA
- **10 à 15 places** : 23 structures dont 18 PF, 4 RA et 1 structure mixte (PF + RA)
- **16 à 20 places** : 18 structures dont 12 PF, 5 RA et 1 structure mixte (PF + RA)
- **21 à 30 places** : 11 structures dont 11 PF

Figure 3 : Répartition des pensions de famille (PF + RA) selon la capacité d'accueil en logement semi-collectif financée en 2022



Sources : DREETS PDL, SIAO PDL, exploitation CREAM PDL, 2022

La taille moyenne des structures est de 15,6 places (en logements semi-collectifs) : 16,1 pour les pensions de famille « classiques » (5 à 29 places) et 13,8 pour les résidences accueil et structures mixtes (6 à 20 places).

17 structures proposent des places en logement diffus (1 à 15 places), avec la répartition suivante :

- 7 pensions de famille « classiques » pour un total de 40 places
- 10 résidences accueil pour un total de 81 places

Le modèle du logement diffus a donc davantage été développé par les résidences accueil.

La répartition géographique

Les structures sont principalement implantées en zone urbaine, dans de petites et moyennes villes.

La couverture territoriale est hétérogène selon les départements.

En Loire Atlantique, les nouvelles places ont permis au Nord du département de se doter d'une résidence accueil. La couverture a en outre été surtout renforcée au niveau de l'agglomération nantaise et dans une moindre mesure à Saint-Nazaire et à Savenay. Cependant, le Nord et le Sud du département restent encore peu couverts.

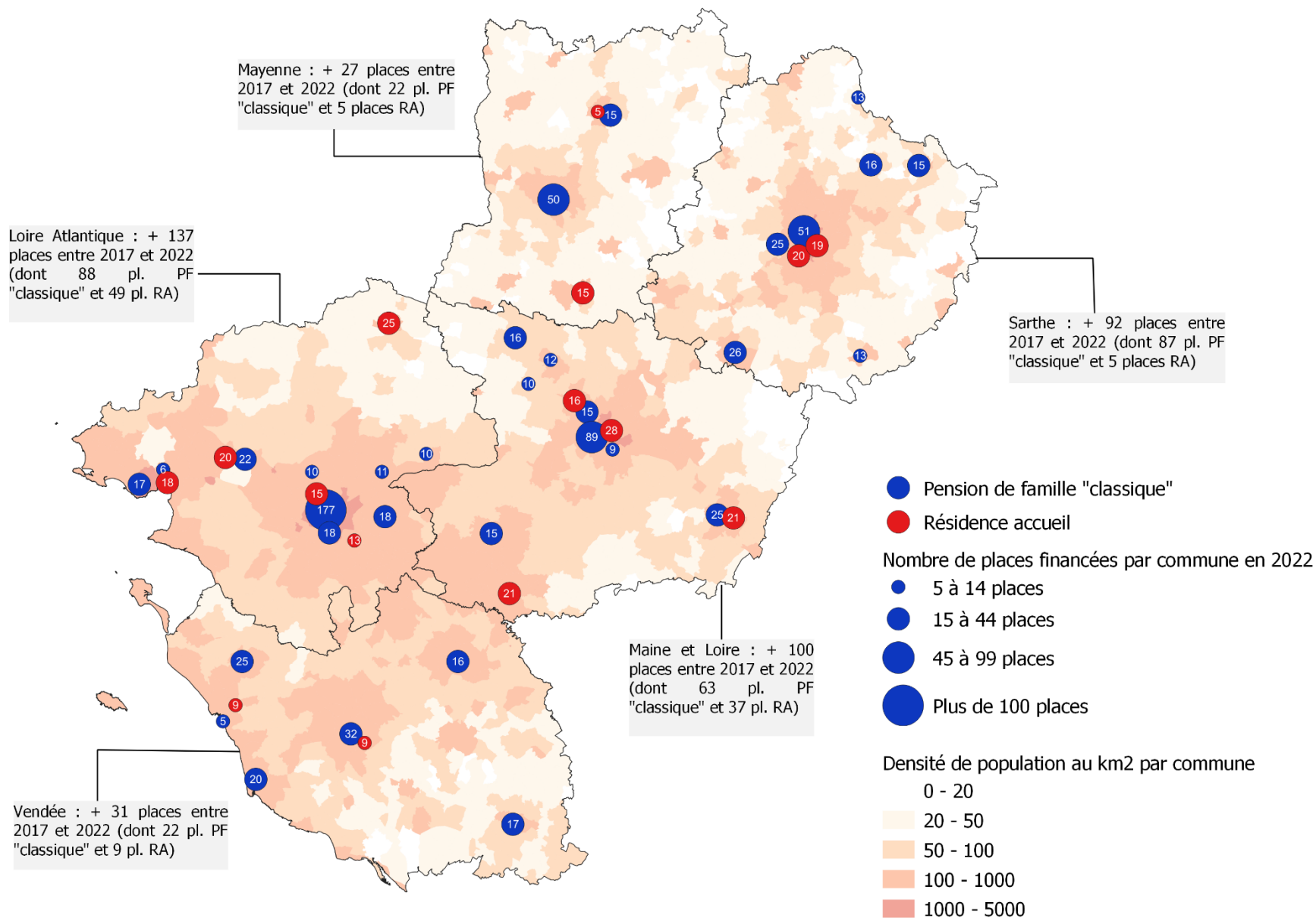
En Maine et Loire, les nouvelles places sont principalement venues renforcer la couverture dans le Nord-Ouest du département et au niveau de l'agglomération angevine. Quelques places ont également été créées dans des résidences accueil, à Saumur et à Cholet. Cependant, le Nord-Est et le Centre-Sud du département restent encore peu couverts.

En Mayenne, quelques places supplémentaires ont légèrement renforcé la capacité d'accueil d'une pension de famille située à Laval. Au Sud, à Château-Gontier, la couverture reste la même (15 places de résidence accueil). En outre, des places financées pour une nouvelle structure mixte vont permettre de couvrir le Nord du département.

En Sarthe, les nouvelles places ont permis de renforcer la couverture au sein de l'agglomération mancelle, mais aussi dans le Nord-Est le Sud-Est du département. L'Ouest et l'Est restent en revanche peu couverts.

En Vendée, des structures ont été créées à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et à Fontenay Le Comte, permettant d'assurer une meilleure couverture du Nord-Ouest et du Sud. Le Sud et le Centre-Est vendéens restent en revanche peu dotés.

Carte 1 : Nombre de places financées en pensions de famille et en résidences accueil par commune en 2022



Carte 2 : Nombre de places financées en pensions de famille et en résidences accueil par commune en 2016

